

Sommaire

Première partie : Synthèse des enseignements et recommandations

La première partie de ce volume reproduit la *Synthèse des enseignements et recommandations* du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide (GC-SC), lesquels découlent d'analyses, de consultations multipartites et d'études de cas. Les recommandations formulées sont adressées à la collectivité des intervenants, y compris les gouvernements des pays en développement, les donateurs et les organisations de la société civile (OSC) des pays en développement et des pays développés.

La *Synthèse* présente 21 recommandations ou séries de recommandations détaillées. Celles-ci sont identifiées comme telles dans le corps du document et résumées en points vignettes ci-après. Le Programme d'action d'Accra (PAA) reprend ces recommandations de façon générale, de sorte que le PAA et la *Synthèse* du GC-SC peuvent être considérés comme des documents complémentaires. Le PAA indique ainsi la direction générale, alors que la *Synthèse* donne des recommandations plus détaillées sur la mise en œuvre. Nous présentons brièvement, dans le texte qui suit, les liens entre les recommandations du GC-SC et les engagements repris de façon plus générale dans le PAA. Dans l'annexe A, on trouve une version surlignée du PAA qui met en relief les passages faisant référence à la participation des citoyens et de la société civile.

Contexte

Le GC-SC a été créé en janvier 2007 en réaction au désir croissant des OSC d'amorcer un dialogue avec les donateurs et les gouvernements des pays en développement sur les questions d'efficacité de l'aide. Établi dans le but de conseiller le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, le GC-SC réunissait des donateurs, des gouvernements des pays en développement et des OSC des pays industrialisés et des pays en développement. L'objectif était de profiter du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui allait avoir lieu à Accra en septembre 2008, le FHN 3, pour promouvoir la participation de la société civile au débat et à l'établissement d'un consensus sur l'efficacité de l'aide internationale.

Le rôle du GC-SC n'était pas de parler au nom des OSC, qui peuvent s'exprimer en leur propre nom, mais plutôt de leur assurer une place à la table de consultation. Il s'agissait également d'élargir la conception du programme d'action sur l'efficacité de l'aide en faisant une place aux OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière et en tant que donateurs, intermédiaires et bénéficiaires de l'aide.

Reconnaissance et voix au chapitre

Dans la Déclaration de Paris, entérinée en mars 2005, les OSC sont à juste titre désignées comme des participants potentiels dans le cadre de l'élaboration des priorités et du suivi des programmes de développement. Toutefois, la Déclaration ne reconnaît pas les OSC en tant

qu'acteurs à part entière du développement, avec leurs propres priorités, programmes et modalités de partenariat. Par conséquent, elle ne tient pas compte de la riche diversité de ces acteurs sociaux dans une société démocratique et ne reconnaît pas la gamme complète de leurs rôles en tant qu'acteurs du développement et agents de changement.

Les OSC sont importantes en général, et plus particulièrement à titre de donateurs, intermédiaires et bénéficiaires de l'aide. Elles sont souvent d'une grande efficacité pour appuyer les pauvres et les exclus sociaux, en apportant une aide humanitaire, en mobilisant les efforts communautaires, en parlant en faveur des droits de la personne et de l'égalité entre les sexes et en contribuant à l'autonomie de certains groupes d'intérêts. Les OSC sont souvent d'importants fournisseurs de services caractérisées par leur diversité et leur capacité d'innovation. De par ces compétences diversifiées, les OSC jouent un rôle complémentaire à celui des secteurs public et privé.

Elles contribuent à enrichir le dialogue sur les politiques et la responsabilisation du secteur public en y apportant un regard nouveau, critique et indépendant. Leur participation au dialogue permet donc que les points de vue d'une pluralité d'intervenants soient pris en compte dans les stratégies et programmes nationaux de développement.

Outre leurs capacités à titre de partenaires du développement, les OSC des pays industrialisés constituent une source complémentaire de fonds d'aide et de ressources pour le développement. D'après les estimations du secrétariat du CAD-OCDE, elles ont accordé de 20 à 25 milliards de dollars de leurs propres ressources à des partenaires des pays en développement en 2006, comparativement à des apports publics d'environ 104 milliards de dollars. Elles agissent également comme intermédiaires et bénéficiaires de l'aide. Selon les estimations, les fonds qui sont consentis aux OSC ou par leur entremise représentent environ 10 % des apports d'aide publique. On retiendra de ceci que l'efficacité de l'aide n'est pas uniquement l'affaire des donateurs et des gouvernements, mais aussi celle des OSC.

Le GC-SC a pu constater que les OSC ont beaucoup à offrir et sont prêtes à s'engager comme partenaires dynamiques et constructifs auprès des gouvernements et des donateurs. La *Synthèse* du GC-SC présente trois séries de recommandations concernant la reconnaissance et la voix au chapitre de la société civile :

- Bien que la Déclaration de Paris prenne déjà acte du rôle des OSC dans la vie démocratique, la *Synthèse* propose que le Programme d'action d'Accra (PAA) devrait aller plus loin, en reconnaissant l'importance et la diversité de ces organisations, en tant qu'acteurs à part entière en matière de développement et d'action humanitaire, ainsi que les multiples façons dont elles contribuent au développement (Recommandation 1 de la *Synthèse*, intégrée à son tour dans divers paragraphes du PAA, notamment les paragraphes 8, 9, 16, 13a et 20).
- La *Synthèse* recommande que soient ménagées de façon systématique des instances permettant à la société civile de se faire entendre à toutes les étapes du processus de développement, depuis l'élaboration des politiques et des programmes jusqu'à la mise en œuvre des programmes et à la reddition de comptes (Recommandation 2 de la *Synthèse* et paragraphes 8 et 13a dans le PAA).
- En même temps, toutes les parties devraient s'appliquer à rehausser autant que possible la valeur des contributions des OSC au dialogue. La société civile elle-même devrait s'organiser en vue d'accroître son efficacité et sa représentativité ; et un soutien devrait être offert pour appuyer le renforcement des capacités de dialogue tant de la société civile que des gouvernements (Recommandation 3 de la *Synthèse* et paragraphe 13b dans le PAA).

La société civile et la Déclaration de Paris

La deuxième série de recommandations mise de l'avant par le GC-SC touche l'interprétation des principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris. Bien que l'importance de ces principes soit manifeste, la Déclaration de Paris ne s'attarde pas à ces principes, et insiste plutôt sur leur application en vue d'améliorer les relations entre les donateurs et les organismes centraux des gouvernements. La *Synthèse* recommande ce qui suit :

- En général, la *Synthèse* recommande que l'on jette un nouveau regard sur l'interprétation et l'application de ces principes afin que leur pertinence pour les OSC soit davantage mise en lumière (Recommandation 4 de la *Synthèse* et paragraphes 9, 16 et 20a dans le PAA).
- Il faudrait plus précisément élargir la notion de prise en charge, de façon à rendre compte de l'ampleur de l'appropriation requise pour assurer un développement durable, non seulement de la part des organismes centraux des gouvernements, mais aussi des Parlements, des administrations locales, des collectivités et des OSC. Vue ainsi, l'appropriation s'applique à tous les aspects de l'élaboration et de l'exécution des programmes. Dans le cas des programmes gouvernementaux, elle renvoie à l'appropriation démocratique (Recommandations 5 et 6 de la *Synthèse* et paragraphes 8, 13, 20a et 25 dans le PAA).
- Dans le même ordre d'idées, la notion d'alignement mériterait une acception plus large, qui inclurait l'alignement de tous les acteurs de développement externes sur les priorités et stratégies de leurs homologues locaux, et le recours à la totalité des structures institutionnelles des pays, y compris celles des OSC (Recommandation 7 de la *Synthèse* et paragraphes 9, 16 et 20a dans le PAA).
- En ce qui concerne les principes de coordination et d'harmonisation de l'aide, les OSC craignent que l'application trop rigide de ces principes n'ait pour effet de réprimer l'initiative, de freiner l'innovation ou de détourner les énergies d'autres objectifs utiles. Par conséquent, il serait bon d'assurer une application équilibrée de ces principes, qui consisterait d'une part à promouvoir des approches programmatiques axées sur la collaboration et l'inclusion, mais qui accorderait une juste place à la diversité, à la répartition du travail et à l'innovation (Recommandation 8 de la *Synthèse* et paragraphes 9, 16 et 20a dans le PAA).
- Une application ainsi équilibrée des principes de coordination et d'harmonisation devrait inclure les éléments suivants (Recommandation 9 de la *Synthèse* et paragraphes 9, 13a, 16 et 20a dans le PAA) :
 - ❖ la reconnaissance, par tous les acteurs, des rôles complémentaires des gouvernements et des OSC, et des conséquences que cette complémentarité implique pour la coordination et l'harmonisation des efforts ;
 - ❖ un effort accru, de la part des gouvernements et des donateurs, pour appuyer la participation des OSC aux programmes qui relèvent d'une initiative gouvernementale, ainsi qu'un effort accru de la part des OSC pour prendre part à ces programmes (que ce soit à titre d'acteurs indépendants ou sur une base contractuelle, selon le cas) ;
 - ❖ un effort accru, de la part des OSC, visant à coordonner et à harmoniser leurs activités avec celles de leurs collègues et des gouvernements ;
 - ❖ la reconnaissance que le renforcement de la société civile est un objectif méritant un appui systématique ;

- ❖ la reconnaissance de la pertinence des mécanismes de financement réactif lorsqu'il s'agit de tirer parti de l'énergie et des idées innovatrices des citoyens et des OSC à titre d'agents de changement et de développement.

Les OSC acceptent tout naturellement que les principes de la responsabilisation et de la gestion axée sur les résultats servent de critères d'évaluation de leur propre rendement. Elles utilisent ces principes en outre comme point d'appui lorsqu'elles veulent presser les donateurs et les gouvernements de faire montre d'une plus grande responsabilisation à l'égard des résultats de développement. Les OSC qui ont participé aux consultations du GC-SC ont exprimé le souhait que ces principes servent à mesurer des changements profonds et à promouvoir la responsabilisation envers ceux dont le bien-être est en jeu. Cela suppose qu'on s'éloigne des pratiques actuelles, qui privilégient les indicateurs quantitatifs et la reddition de comptes envers les donateurs.

- La *Synthèse* recommande que les intervenants adoptent une approche davantage axée sur les résultats à caractère qualitatif et sur la participation, et qu'ils laissent plus de place que par le passé aux indicateurs du changement social (portant, par exemple, sur l'égalité entre les sexes, les droits de la personne ou les pratiques démocratiques). Les intervenants devraient se fier dans une plus grande mesure également aux mécanismes de reddition de comptes envers les bénéficiaires de l'aide et des programmes de développement (Recommandation 11 de la *Synthèse* et paragraphes 9, 13a, a6 et 20a dans le PAA).
- Enfin, toutes les parties sont encouragées à adopter les normes les plus élevées en matière d'ouverture, de transparence et d'accès à l'information, y compris la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe (Recommandation 11 de la *Synthèse* et paragraphes 20a et 24 dans le PAA).

Efficacité des OSC

La troisième partie de ce rapport s'intéresse aux mesures que la collectivité des intervenants doit prendre pour que les OSC soient le plus efficaces possible dans leur rôle d'acteurs du développement, et plus particulièrement comme acteurs de l'aide. Cela ne dépend pas exclusivement des OSC elles-mêmes. Les OSC sont comptables à leurs mandants et doivent rendre compte de leur propre comportement, mais leur efficacité est tributaire en outre des interventions et des politiques des gouvernements, des donateurs officiels et d'autres OSC. La promotion de l'efficacité des OSC est donc une responsabilité partagée.

- Les intervenants devraient dresser un état des lieux de ce qui constitue un environnement porteur pour la société civile dans différents pays et instaurer un cadre plus propice à son action. Il faudrait en particulier se pencher sur les aspects suivants : le contexte réglementaire et législatif ; l'ouverture du gouvernement et des donateurs au dialogue avec les OSC ; la transparence et la responsabilisation concernant le partage de l'information ; les mécanismes d'autorégulation, de responsabilisation et de collaboration des OSC elles-mêmes (Recommandation 12 de la *Synthèse* et paragraphe 20 dans le PAA).
- L'efficacité des OSC repose en outre sur la disponibilité du financement et sur les conditions et modalités qui s'y rattachent – qu'il s'agisse de fonds provenant de donateurs officiels ou d'OSC internationales et du Nord en appui aux OSC des pays en développement. Que ce soit en leur qualité de donateurs ou de bénéficiaires, tous les acteurs du développement – donateurs, gouvernements et OSC – devraient collaborer à l'application et à l'enrichissement

des principes d'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris, selon les recommandations avancées ici (Recommandation 13 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).

- L'approche actuelle est fortement axée sur le financement des projets, et les fonds sont le plus souvent acheminés par l'entremise d'OSC du Nord et de partenariats Nord-Sud. Quoique la collaboration avec les OSC partenaires du Nord continuera d'être valorisée, la nécessité s'impose d'explorer soigneusement de nouvelles approches qui recourent à des mécanismes tels le soutien de base, les appuis programmatiques et des appuis visant le renforcement global de la société civile dans le Sud (Recommandations 14 à 16 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).
- L'efficacité des OSC dépend, finalement, de la qualité des collaborations que les OSC instaurent entre elles sous la forme de réseaux, d'alliances, d'organismes cadres ou de partenariats *ad hoc* facilitant l'atteinte de leurs objectifs. Un soutien devrait être assuré aux OSC pour les aider à mieux coordonner leurs efforts, et les OSC du Nord et du Sud devraient travailler de concert à définir les domaines où elles possèdent des avantages comparatifs, pour encourager les OSC du Sud à prendre de l'essor et à occuper une place plus importante dans la société au fil du temps (Recommandation 17 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).

Le dialogue multipartite : prochaines étapes

Plusieurs échelons ont été gravis, mais il reste beaucoup à faire pour promouvoir des actions concrètes en ce qui a trait à la société civile et l'efficacité de l'aide. Le travail exécuté pendant la période précédant le FHN 3 n'était que l'amorce d'un processus à long terme de collaboration avec les OSC à l'efficacité de l'aide.

À cet égard, la Synthèse salue le lancement récent, en juin 2008, d'une ambitieuse initiative mondiale des OSC visant le dialogue et la recherche d'un consensus sur les principes et lignes directrices qui permettraient d'assurer l'efficacité du travail de développement de ces organisations. Ce processus, qui fera intervenir toute la gamme des intervenants, s'inscrit dans le prolongement du travail réalisé par le GC-SC.

Au regard de ces constats et antécédents, la Synthèse recommande ce qui suit :

- Dans la mesure du possible, il faudrait mettre en place des processus nationaux multipartites soutenus qui permettront de passer à l'action de façon collective selon les priorités et le contexte propres à chaque pays (Recommandation 18 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).
- Les intervenants devraient veiller à mettre à l'essai les bonnes pratiques recommandées dans ce rapport et suivre les progrès de ces pratiques afin qu'elles puissent favoriser les apprentissages et alimenter le dialogue (Recommandation 19 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).
- Les ministres à Accra devraient avaliser et appuyer le processus des OSC dont il a été question précédemment. Ce processus devrait être officiellement reconnu dans le Programme d'action d'Accra ; en outre, les donateurs et les gouvernements des pays en développement devraient y coopérer avec les OSC (Recommandation 20 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).
- La question des OSC et de leur efficacité devrait faire partie intégrante de tout processus et de tout accord touchant au développement et à l'aide internationale après Accra (Recommandation 21 de la Synthèse et paragraphe 20 dans le PAA).

Deuxième partie : recueil d'expériences et de bonnes pratiques

Le *Recueil d'expériences et de bonnes pratiques*, présenté dans la deuxième partie du présent document, se veut un document de référence visant à appuyer l'avancement d'un programme d'action sur la société civile et l'efficacité de l'aide après le Forum d'Accra. Son objectif est triple :

- illustrer les recommandations du GC-SC à l'aide de pratiques exemplaires concrètes ;
- expliquer comment les recommandations peuvent être transposées dans la pratique ;
- compléter les recommandations par un renvoi à des lignes directrices existantes, dans certains cas.

Le document fait appel à des études de cas expressément soumises à l'intention du GC-SC, accompagnées de cas tirés d'autres documents ou de l'Internet. On retrouvera 76 de ces études de cas, énumérées, par pays, à la fin du document. Nous avons affiché la plupart de ces études de cas pour consultation sur le site extranet du GC-SC. Sur celles-ci, 26 sont abordées de façon plus détaillée dans un document complémentaire, le *Case Book du GC-SC*, un recueil d'études de cas.

Ce document suit les grandes lignes de la *Synthèse des enseignements et des recommandations* préparée par le GC-SC. Pour en faciliter la consultation, les diverses recommandations du GC-SC sont reprises (ombrées) au début de chaque section correspondante. Les études de cas mentionnées dans chaque section peuvent être pertinentes pour d'autres sections également, mais nous avons cherché à associer chaque étude de cas à la recommandation du GC-SC qui y est le plus étroitement liée.

Points saillants

Les indications qui suivent donnent une idée de la teneur du document pour chaque catégorie des enseignements et recommandations.

Rôles

Quels exemples peut-on faire valoir des rôles divers et distincts remplis par la société civile ?

Le document illustre les rôles variés joués par les organisations de la société civile (OSC), y compris :

- la création d'espaces de participation citoyenne par la démocratisation, la mobilisation sociale, le plaidoyer, la sensibilisation du public et la recherche ;
- la prestation de services, la mobilisation de l'effort autonome et l'innovation ;
- l'aide humanitaire ;
- les rôles qu'elles jouent à titre de donateurs, d'intermédiaires et de bénéficiaires de l'aide.

Reconnaissance et voix au chapitre

Qu'est-ce que cela implique pour les donateurs et les gouvernements de reconnaître les OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière ? (Recommandation 1)

Le document répertorie des cas où les donateurs ou encore les gouvernements prennent acte du rôle des OSC dans leurs énoncés de politique ou dans leurs pratiques de collaboration courantes avec les OSC. L'importance et les caractéristiques distinctes de la société civile sont reconnues dans des énoncés de politique à tous les niveaux, local, national et international.

A-t-on des exemples concrets de mécanismes formels permettant une participation efficace des OSC au dialogue sur les politiques ? (Recommandations 2 et 3)

Le document donne de nombreux exemples, tirés pour la plupart de l'expérience au niveau international*, de mécanismes favorisant la participation des OSC au dialogue sur les politiques. À partir de ces exemples et des leçons qui se dégagent d'autres sources, il propose quelques lignes directrices pour que les mécanismes de ce genre soient propices à un dialogue efficace.

Société civile et Déclaration de Paris

A-t-on des exemples de groupes qui ont adopté une interprétation enrichie des principes de la Déclaration de Paris, comme le recommande le GC-SC ? (Recommandation 4)

Le GC-SC a lui-même adopté une interprétation enrichie des principes de la Déclaration de Paris en matière d'efficacité de l'aide, comme l'ont fait plusieurs des OSC dont il est question dans les encadrés. Ce point de vue plus étoffé transparaît également dans le travail préparatoire du FHN-3 sur les enjeux transversaux et dans les tables rondes du FHN-3 à Accra. Le Programme d'action d'Accra marque lui-même une évolution par rapport à la vision de départ de la Déclaration de Paris.

Comment se traduisent le respect et la promotion de l'« appropriation locale et démocratique » dans différentes études de cas concernant des OSC ? Comment pourrait-on promouvoir davantage l'appropriation locale et démocratique ? (Recommandations 5 et 6)

De nombreux exemples donnés dans ce document font état d'une appropriation, ou prise en charge, locale et démocratique dans le cadre d'initiatives dirigées par des OSC. D'autres exemples renvoient à des programmes gouvernementaux dans lesquels des OSC sont actives, dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi des programmes. Certaines études de cas décrivent des mesures pour renforcer la capacité des OSC au chapitre du dialogue sur les politiques.

Comment se traduisent le respect et la promotion de l'alignement, entendu dans son sens large, dans différentes études de cas concernant des OSC ? (Recommandation 7)

Par alignement, nous entendons le respect des priorités locales et le recours aux systèmes locaux, y compris ceux des OSC des pays en développement. Les priorités des OSC concordent parfois avec les priorités gouvernementales, parfois non ; mais dans les deux cas, elles peuvent faire l'objet d'une appropriation locale et répondre à des besoins locaux. Le document donne des exemples d'alignement des OSC sur les priorités locales, dont plusieurs cas d'OSC qui ont aligné leurs efforts à la fois sur les priorités et les systèmes gouvernementaux et sur les priorités des bénéficiaires, tout en mettant à l'essai des approches novatrices peu susceptibles de figurer dans les plans gouvernementaux. Dans certains cas, le rôle complémentaire du gouvernement et de la société civile est admis, mais la société civile peut manquer de moyens ou de capacités pour jouer pleinement son rôle.

* La participation des OSC au niveau national est abordée sous la Recommandation 6a.

A-t-on des exemples de collaboration entre les gouvernements et les OSC dans le cadre d'initiatives programmatiques ? (Recommandations 8 et 9)

Le document recèle plusieurs exemples d'OSC et de gouvernements qui jouent des rôles complémentaires dans le cadre d'initiatives programmatiques. Ces cas montrent de quelle manière les OSC parviennent à rehausser l'efficacité des actions gouvernementales de par les liens qu'elles entretiennent avec la collectivité et leur capacité d'explorer de nouvelles pistes.

Existe-t-il de nouvelles méthodes de gestion axée sur les résultats qui favorisent mieux l'apprentissage, l'adaptation et l'autonomisation ? Quels exemples a-t-on d'efforts destinés à promouvoir la responsabilisation des intervenants à l'égard de leurs bénéficiaires ? (Recommandations 10 et 11)

Cette section attire l'attention sur de nouvelles approches en matière de gestion axée sur les résultats qui mettent l'accent sur le changement dans les comportements et l'apprentissage organisationnel, et démontrent un souci grandissant de responsabilisation envers les bénéficiaires visés (responsabilisation vers le bas). Plusieurs exemples sont donnés d'actions de responsabilisation sociale menées par des OSC et de leurs efforts pour rehausser leur propre responsabilité par une transparence accrue, le dialogue avec les bénéficiaires et l'établissement de normes collectives.

Efficacité des OSC

Passant à la question de l'efficacité des OSC, le document souligne l'importance de bien déchiffrer le paysage des OSC préalablement à toute action. Il cite l'Indice de la société civile de CIVICUS à titre d'exemple du type d'études qu'il est nécessaire de réaliser.

A-t-on des exemples d'environnements porteurs pour la société civile ou d'efforts déployés pour améliorer l'environnement porteur ? (Recommandation 12)

Nous examinons ensuite ce qui constitue un environnement propice à l'efficacité des OSC, mettant l'accent sur les politiques et pratiques dans les pays en développement. Une distinction est faite entre deux catégories de facteurs : ceux qui concernent les systèmes judiciaires et les droits de la personne ; ceux qui concernent les pratiques, les politiques et les lois visant expressément les OSC. Le texte présente des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques dans chaque catégorie et propose des lignes directrices concernant l'adoption de lois favorables à l'action des OSC.

Quels sont certains exemples de pratiques employées par les donateurs ayant une incidence favorable sur l'efficacité des OSC ? (Recommandations 13 à 16)

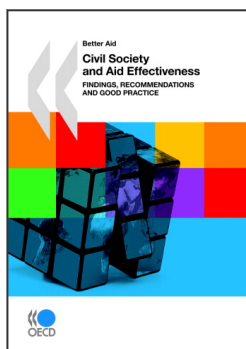
Le GC-SC énonce quatre recommandations concernant les pratiques des donateurs en tant que telles, dont la Recommandation 13, qui encourage les donateurs et les OSC à appliquer les principes enrichis d'efficacité de l'aide exposés dans les sections précédentes. Puisque les sections précédentes contiennent déjà des exemples illustrant cette recommandation, nous nous penchons ici sur les Recommandations 14, 15 et 16. Celles-ci portent sur le renforcement de la société civile ; les mécanismes de soutien à la société civile des donateurs ; les procédures des donateurs eu égard aux OSC du Nord qu'ils appuient ou qu'ils utilisent comme intermédiaires. Le document consacre une section à chacune de ces recommandations.

Quels exemples peut-on citer de partenariats réussis entre OSC, soit au niveau international ou national en général, ou plus particulièrement entre OSC du Nord et du Sud ? (Recommandation 17)

Cette section passe en revue deux questions afférentes aux partenariats entre les OSC : l'appui des donateurs pour des partenariats axés sur la coordination des efforts entre OSC aux échelons international ou national, sous la forme d'échanges d'information, de réseaux, de coalitions, d'alliances ponctuelles et de création d'organismes-cadre ; la nécessité pour les partenaires du Nord et du Sud de bien déterminer leurs avantages comparatifs en définissant la nature de leur collaboration. Le document examine les éléments de succès de différents types de partenariat.

Quelles sont les prochaines étapes ? (Recommandations 18 à 21)

Intitulée « Prochaines étapes », la dernière section du document attire l'attention sur certaines des recommandations du GC-SC et du FHN-3 quant aux prolongements à donner au travail sur l'efficacité des OSC dans la foulée de la rencontre d'Accra. À titre indicatif, elle cite les efforts actuellement déployés par la communauté des intervenants au Mali ainsi que les initiatives pilotes des donateurs du Groupe Nordic+ au Ghana, au Mozambique et en Zambie. L'intégration des OSC au Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) et le processus de consultation sur l'efficacité des OSC déclenché par les OSC elles-mêmes sont d'autres exemples de mesures en cours.



Extrait de :
Civil Society and Aid Effectiveness
Findings, Recommendations and Good Practice

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264056435-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Sommaire », dans *Civil Society and Aid Effectiveness : Findings, Recommendations and Good Practice*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264062672-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.